



Bulletin municipal n°523 Décembre 2021

LAMPAUL-PLOUDALMEZEAU

Médecin de garde : ☎ 15 **Pompiers :** ☎ 18 **Gendarmerie :** ☎ 17 **Urgences :** ☎ 112
Pharmacies de garde : appeler le 32 37, du samedi 19h au lundi 9h, ainsi que les nuits de la semaine.
Secours catholique : ☎ 06.87.12.70.81 ou 06.78.50.69.18 **Secours populaire :** 02.98.44.80.43
A.D.M.R de l'Iroise : Espace Clos Nevez, route de Plouzané à Saint-Renan. ☎ : 02.98.32.60.04. Antenne de Ploudalmézeau ☎ : 02.98.48.06.90.
Service Eau et Assainissement : pour toute demande concernant l'eau et l'assainissement, merci de prendre contact avec le service de la CCPI au 02.98.84.39.40.
SNSM : Alain QUIVORON (06.59.38.54.84) ou Jean Jacques LE LANN (07.83.69.87.61) **Urgences Secours en mer :** ☎196
Conciliateur de justice : Mr Prietz. Permanence tous les jeudis après-midi sur rendez-vous à la mairie de Ploudalmézeau. ☎ 02.98.48.10.48.
R.A.I.L EMPLOI-SERVICES : Service aux particuliers et mise à disposition de personnel auprès des entreprises et collectivités. Rue du Léon 29830 PLOUDALMÉZEAU. ☎ 02.98.48.01.68 et contact@rail-emploi-services.fr
F.N.A.T.H. : (Association des accidentés de la vie) Permanences juridiques en mairie de Ploudalmézeau le 3^{ème} mardi du mois de 15h30 à 16h30.
Antenne CLIC à la CCPI : Services à la personne pour les plus de 60 ans. Mme Patricia BOTTA MINGANT au 02.98.84.94.86.
Permanence parlementaire du Député : Didier Le Gac, député de la 3^{ème} circonscription, du lundi au vendredi de 9h à 12h et sur rendez-vous l'après-midi, 11 rue de Kerzouar, à Saint-Renan. Mr Le Gac : 02 98 33 02 20 ou par mail didier.legac@assemblee-nationale.fr
Correspondants presse :
Ouest-France : Marie-Christine PELLEN au 06.81.77.14.85 et mcpellen.of@orange.fr
Télégramme : Jean-Yves TOURNELLEC 06.63.24.11.10 et jeanyvestournellec@bbox.fr

INFORMATIONS COVID 19

Nous devons continuer à respecter les gestes barrières et la distanciation pour faire face à l'épidémie de covid-19. Rappel des horaires d'ouverture de la mairie. Tél : 02.98.48.11.28
Accueil en ouverture libre : Les lundi, mercredi vendredi de 9h à 12h, les mardi et jeudi de 13h30 à 16h30
Accueil sur rendez-vous : Les lundi, mercredi vendredi de 13h30 à 16h30, les mardi et jeudi de 9h à 12h30
Pour toutes informations contacter la mairie au 02.98.48.11.28.

COUP DE POUCE NUMERIQUE

Plus que jamais, les outils numériques sont indispensables pour garder le contact avec ses proches, faire des démarches administratives, se cultiver... La mairie de Lampaul-Ploudalmézeau met en place un **service d'assistance informatique gratuit** à destination des Lampaulais éloignés du monde du numérique : conseil, prise en main des outils de communication informatiques, bureautique, aide à l'installation et à la configuration (ordinateurs, tablettes et téléphones Windows et Android) ... Dans le cadre des mesures de prévention sanitaire, les contacts téléphoniques seront privilégiés dans un premier temps. En cas de besoin, des rendez-vous en présentiel seront organisés dans le respect des gestes barrières. Contact : Mairie de Lampaul-Ploudalmézeau au 02.98.48.11.28.

COUPURE D'EAU / LAMPAUL-PLOUDALMEZEAU

Une conduite d'eau potable à Kerléac'h est cassée. La réparation de cette conduite d'eau est prévue **le lundi 20 décembre**. L'alimentation en eau sera coupée de **8h30 à 17h** dans les quartiers suivants : Kerléac'h, Kévinoc et Kerhir.

IDENTIFICATION DES ANIMAUX DE COMPAGNIE

Afin de protéger nos animaux de compagnie et de limiter leur divagation sur la commune, la mairie s'est dotée d'un lecteur permettant l'identification des animaux pucés (chien, chats, furets) avec un accès au « Fichier National d'Identification des Carnivores Domestiques ». Si vous trouvez un animal en divagation ou un animal mort, vous pouvez désormais contacter la mairie qui se mettra en contact avec le maître si l'animal est identifié. Nous rappelons à tous les propriétaires de chiens, chats et furets que l'identification de leur animal de compagnie est obligatoire.

RAPPEL DES REGLES D'URBANISME

Nous vous rappelons que tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en changer la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture, de réaliser une clôture ou de poser un portail, sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation.

Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'urbanisme. Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable, ou d'un permis de construire.

Pour toutes informations, contacter la mairie au 02.98.48.11.28.

MAIRIE

Courriel : lampaul-ploudalmezeau.mairie@wanadoo.fr

☎ 02.98.48.11.28. **Fax :** 02.98.48.19.32.

Site : www.lampaul-ploudalmezeau.fr

Évolution du site Web de la commune :

Avec l'extension internet.bzh, véritable autocollant numérique, le symbole en 3 lettres s'affiche désormais sur le site web de la commune de Lampaul-Ploudalmézeau. Nous soulignons ainsi notre identité Bretonne et notre ancrage local. Concrètement, pour vous, rien de plus simple ! Si vous allez sur l'ancienne adresse de notre site web vous serez automatiquement redirigé sur notre nouvelle adresse « lampaul-ploudalmezeau.bzh ». Vous pouvez, bien sûr, nous retrouver également directement sur cette nouvelle adresse.

Tous les artisans, commerçants ou hébergeurs de Lampaul-Ploudalmézeau, souhaitant bénéficier d'un encart sur le site internet de la commune sont invités à se manifester auprès de la mairie au 02.98.48.11.28.

Nouveauté : « Facebook ». N'hésitez pas à venir consulter notre page Facebook : mairie de Lampaul-Ploudalmézeau. Nouveauté : « Instagram » : abonnez-vous à notre page Instagram lampaul_entre_terre_mer.

Si vous avez de belles photos de notre commune, nous les publierons avec plaisir.

URBANISME

Avis favorable à une déclaration préalable :

- Mr MARCOMBE Damien, Rue de Keravel, Abri de jardin, le 08 novembre 2021.

- Mr MARCOMBE Damien, Rue de Keravel, Carport, le 11 novembre 2021.

- Mr BEAUDOUIN Jean Marie, 2 Hameau de Kersquivit, Carport, clôture et portail, le 02 décembre 2021.

Avis favorable à un permis de construire :

- Mr CAOUREN Yoann et Mme LE DREFF Aurélie, Les jardins du Bourg, Maison d'habitation, le 23 novembre 2021.

DISTRIBUTION DU BULLETIN MUNICIPAL

Vous pouvez recevoir le bulletin municipal par mail. Merci de nous communiquer votre adresse internet au 02.98.48.11.28 ou par mail : lampaul-ploudalmezeau.mairie@wanadoo.fr.

MESSE

Messe à Lampaul-Ploudalmézeau :

Le samedi 18 décembre 2021 à 17h30.

Les samedis 15 et 29 janvier 2022 à 17h30

Messes de Noël :

Messe le vendredi 24 décembre à 18h à Ploudalmézeau et à 19h à Portsall.

ASSOCIATIONS LAMPAULAISES

FOYER RURAL

Après une saison 2020-21 particulièrement éprouvante, la nouvelle saison 2021-22 semble sous de meilleurs auspices.

La pratique sportive et les diverses rencontres culturelles, malgré les nombreuses contraintes liées à la pandémie ont pu reprendre et nombre d'associations ont à nouveau proposé leurs activités.

Je me réjouis de la participation des personnes aux assemblées générales des sections du Foyer auxquelles j'ai participé et qui montre l'intérêt à construire et faire ensemble. De plus, certaines activités comme le char à voile, après une période de sommeil, repartent de l'avant avec de jeunes adhérents.

Mais nous sommes toujours sous la menace de la Covid, et les réunions doivent à nouveau être tenues en distanciel. De plus, nous devons faire face à l'annulation de certaines manifestations, à caractère festif ou convivial.

En cette période compliquée, je voudrais remercier l'ensemble des bénévoles de la vie associative.

Merci de votre énergie, de votre bienveillance, de votre temps mis dans le bon fonctionnement des activités. Merci de votre engagement au quotidien.

Je souhaite, à chacun et chacune d'entre vous, une belle et heureuse année 2022, dans la réalisation de vos différents projets présents et à venir.

Je vous souhaite également de vivre pleinement votre vie avec courage, volonté et motivation pour créer les conditions pour que se réalise le meilleur, pour vous et pour les autres.

M. Joël Roué, Président du Foyer Rural

Section bibliothèque

La bibliothèque municipale sera fermée les samedis 25 décembre et 1er janvier ainsi que le dimanche 26 décembre. Elle sera ouverte le dimanche 2 janvier aux heures habituelles.

Nous participerons du 20 au 23 janvier 2022, avec un temps fort **le samedi 22 janvier**, à la 6ème édition des "nuits de la lecture", cette année autour du thème de l'amour, qui épouse l'injonction de Victor Hugo : "Aimons toujours ! Aimons encore !".
Toute l'équipe des bénévoles de la bibliothèque vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Section Fleur de l'Age

Le président et son conseil d'administration souhaitent à tous ses adhérents et à tous les Lampaulais un **Joyeux Noël** et une **Bonne Année 2022, Nédéleg Laouen ha Bloavezh Mat**. Prenez soin de vous !

BEVA E LAMBAOL

Four à pain : les lutins de Noël et la boîte à lettres pour le courrier au père Noël sont en place depuis le début de décembre.

Chant'oyat : en raison du contexte sanitaire, le concert de Noël prévu le dimanche 19 décembre 2021 à 16h00 à l'église de Lampaul est annulé.

Flamenco : pour raison sanitaire, les cours sont suspendus à compter du 13 décembre.
Prenez soin de vous et de vos proches. En dépit de ce contexte particulier, Beva souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année à tous.

UNC SAINT PABU / LAMPAUL-PLOUDALMÉZEAU

Si les conditions sanitaires le permettent et selon les directives départementales, l'Assemblée Générale se tiendra le samedi 29 janvier 2022 à 11h00 dans la salle communale du Foyer rural à Lampaul-Ploudalmézeau.
Cette annonce publiée dans le bulletin municipal tient lieu de convocation pour tous les adhérents.
Présentation des nouveaux statuts UNC et adoption par les adhérents en AG extraordinaire.
Le paiement des cotisations se fera selon le barème suivant :

- Adhérent avec abonnement au journal 30 euros
- Adhérent sans abonnement au journal 21 euros
- Veuves avec abonnement 19 euros
- Veuves sans abonnement 13 euros

« Bonnes fêtes de Noël et du Nouvel An ! »

INFORMATIONS DIVERSES

LES ATELIERS BIEN VIVRE SA RETRAITE ASEPT BRETAGNE

La commune de Lampaul-Ploudalmézeau en partenariat avec L'Asept Bretagne, association de prévention et d'éducation à la santé, partenaire des caisses de retraite, organise une réunion de présentation des ateliers Bien Vivre sa Retraite

Ce programme, gratuit et à destination des retraités de plus de 60 ans, est composé de 6 séances. Différents thèmes seront abordés : le sommeil, l'alimentation, le bien-être, l'adaptation du logement, la santé etc.... Cet atelier vise à prendre soin de soi, acquérir les bons réflexes du quotidien dans une ambiance ludique et conviviale.

Une réunion d'information se tiendra **le lundi 10 janvier 2022 à 10h**, à la salle communale à Lampaul-Ploudalmézeau.

Les séances auront lieu par la suite **les lundis matin, du 17 janvier au 21 février 2022**.

Les places sont limitées. Renseignements et inscriptions en mairie au 02.98.48.11.28 ou par mail à bgallic.mairielampaulploudal@orange.fr

QUALITE DES EAUX :

Eau de consommation humaine : Prélèvement effectué le 10/11/2021 : eau d'alimentation conforme. Eau de baignade : Prélèvement effectué le 09/09/2021 : eau de bonne qualité.

FRELON ASIATIQUE : CAMPAGNE DE DESTRUCTION

- Le signalement d'un nid de frelon asiatique est à faire auprès du référent local : M. Bernard HELIES. Modalités sur pays-iroise.bzh rubrique Environnement/Lutte contre le frelon asiatique

M. HELIES vous propose ses services pour la cueillette des essaims. Il peut également vous conseiller pour l'intervention sur les autres hyménoptères. Vous pouvez le contacter au : 02.98.48.05.22 ou au 06.63.37.48.05.

RECENSEMENT NATIONAL

Tous les jeunes français et françaises ont l'obligation de se faire recenser à la date anniversaire de leurs 16 ans et jusqu'aux trois mois suivants, à la mairie, munis de leur pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

COMMUNIQUÉS Pays d'Iroise Communauté

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) en Pays d'Iroise

Une OPAH est mise en place afin d'accompagner les ménages aux ressources modestes dans leur projet d'amélioration de leur logement (rénovation énergétique, adaptation à une situation de handicap ou de perte d'autonomie). **Vous êtes propriétaire occupant ou propriétaire bailleur ?** Contactez SOLIHA, l'organisme missionné par la Communauté de communes pour animer cette opération : www.soliha-finistere.fr / nouvelle demande, 02 98 95 99 58, ou contact@soliha-finistere.fr.

12e Trophées de l'entreprise

La Communauté de communes s'associe cette année encore au Club des entreprises Lesneven-Iroise-Abers pour l'organisation de la 12^e édition des Trophées de l'entreprise qui met en avant les initiatives et le dynamisme des entreprises locales. Vous dirigez une entreprise sur le Pays d'Iroise, tentez votre chance ! Ouvert à tous les professionnels installés sur le territoire. Informations et candidatures sur www.celia-entreprises.fr.

Phare Saint-Mathieu à Noël

Visite du phare : Tous les jours pendant les vacances scolaires, sauf le 25/12 & le 1^{er}/01 de 14h à 17h30 (dernière montée à 17h – suivant les conditions météorologiques). Tarifs : 3,50€ (+ de 12 ans), 1,50€ (de 6 à 11 ans), gratuit (- de 6 ans). Exposition d'EXPOTEM sur La Cordelière en libre accès.

Nuit du phare Saint-Mathieu : Admirez le ballet lumineux des phares de la Mer d'Iroise à 37 mètres de haut, une expérience inoubliable et magique ! Le 26/12 à partir de 18h30 (Report éventuel au 27/12 en cas de mauvaises conditions météorologiques). Sur réservation. Tarifs : 7 € (+ de 12 ans), 3 € (3 à 11 ans). Renseignements et réservations : 02 98 89 00 17 ou phare.saint-mathieu@ccpi.bzh.

Promenades en calèche pour découvrir le site de la pointe Saint-Mathieu : Le 26/12 de 14h à 17h30, durée 30mn. Tarifs : 5€ (+ de 12 ans), 2,5€ (de 3 à 11 ans), gratuit (- de 3 ans). Renseignements et Réservation: 06 89 94 29 19 ou contact@roulottes-iroise.com.

Déchets : 3^e défi famille presque zéro déchet, participez au casting !

Participez au nouveau défi famille presque zéro déchet. Les foyers sélectionnés seront accompagnés pour tenter de réduire leurs déchets grâce à un programme d'ateliers et de conseils gratuits. Top départ pour une aventure de 7 mois en mars 2022. Sceptiques, intéressés ou simplement curieux, prêts à vous lancer ou besoin d'en savoir plus ? Contactez le service Déchets au 02 98 32 37 83 ou dechets@ccpi.bzh. Dossier de candidature sur pays-iroise.bzh.

Référencement des hébergements touristiques du Pays d'Iroise

Vous êtes propriétaire d'un meublé ou de chambres d'hôtes ? Contactez Pauline ou Adeline à l'Office de tourisme Iroise Bretagne au 02 98 89 55 04 / hebergement@iroise-bretagne.bzh. Vous bénéficierez ainsi de conseils et d'une diffusion sur le site Internet www.iroise-bretagne.bzh/se-loger ainsi que sur le guide des hébergements.

Maison de l'Emploi

Recrutement maraichage : découverte des métiers (CDD de 6 à 9 mois, temps complet, du lundi au vendredi), visites de serres en janvier : le 6 à 14h à Guilers, le 20 à 14h à Landunvez, le 27 à Bohars.

Recrutement serres de Fraises : visite serre de Guilers le 14/01 à 14h et information collective le 21/01 de 9h à 12h à la Maison de l'emploi pour la serre de Landunvez.

Mission Locale (pour les – de 26 ans) : du lundi au vendredi sur RDV au 02 98 32 43 05.

P.L.I.E. (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) : accompagnement individualisé et collectif de personnes en recherche d'emploi (prescription obligatoire).

Rail Emploi services : le mardi de 10h à 12h sur RDV – 02 98 48 01 68.

Prépa clés : bureautique/numérique, français ou anglais pour les demandeurs d'emploi, stagiaires de la formation professionnelle, salariés en contrats aidés.

Offres d'emploi à consulter sur : <https://www.pays-iroise.bzh/services-population/maison-de-l-emploi> et <https://www.facebook.com/EconomieEtEmploi.PaysIroiseCommunaute/>.

Contact : 02 98 32 47 80 ou maison.emploi@ccpi.bzh.

Création d'une recyclerie/matériauthèque en Pays d'Iroise, donnez votre avis

Vous aimeriez disposer de lieux pour donner vos objets et matériaux ? Pour en acheter d'occasion ou apprendre à les réparer ? Pays d'Iroise Communauté étudie l'opportunité de créer une recyclerie ou matériaux. Donnez votre avis jusqu'au 31/01 sur www.pays-iroise.bzh. Renseignements : service déchets 02 98 32 37 83.

Collecte des objets en bon état avec la recyclerie mobile en janvier

La recyclerie mobile sera présente en déchèterie pour collecter vos objets, décoration, jouets, vaisselle, vélos, petits meubles... en bon état : le 8 à Ploudalmézeau, le 15 à Plougouvelin, le 21 à Plouarzel, le 29 à Milizac-Guipronvel. Renseignements sur place 10h-12h et 14h-17h ou au 02 98 32 37 83, dechets@ccpi.bzh.

Atelier compostage-paillage

Un atelier compostage paillage est proposé le **12 janvier** à Porspoder de 10h à 12h. Vous apprendrez à composter en composteur, en tas et à vaincre vos réticences pour vous lancer ou relancer... et fabriquer votre paillage maison. Inscription gratuite mais obligatoire : dechets@ccpi.bzh ou au 02 98 32 37 83. L'adresse du jardin sera communiquée après l'inscription.

Actes d'urbanisme : vos démarches désormais en ligne

A partir du 1^{er} janvier, vous pourrez déposer votre demande d'autorisation d'urbanisme sur pays-iroise.bzh, en tout lieu et à tout moment. Démarche simplifiée et sans frais. Si le choix de déposer le dossier à la mairie est toujours possible, le faire en ligne c'est moins de papier et plus de traçabilité sur l'avancée de l'instruction. Dépôt des demandes et mode d'emploi sur le site de votre commune et sur pays-iroise.bzh.

INFORMATIONS DIVERSES

DECLARATION DE RUCHES :

Tout apiculteur, *même avec une seule ruche*, est en effet tenu de déclarer réglementairement **chaque année**, les ruches dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre et leur emplacement. La période de déclaration est fixée entre le **1er septembre et le 31 décembre 2021**.

Cette déclaration doit se faire prioritairement en ligne via le site www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr. Possibilité de retirer un formulaire de déclaration en mairie. Des informations complémentaires concernant la déclaration de ruches sont disponibles sur le site : MesDemarches <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>

STAGES DE NATATION ENFANTS / PLOUDALMEZEAU :

La Piscine Vitalium propose des **Stages de Natation** pendant les vacances scolaires pour les enfants à partir de 5 ans. Pendant une semaine **du lundi au vendredi**, en petit groupe, votre enfant participera à des activités aquatiques par thème et par niveau, pour être en sécurité dans et au bord de l'eau !

Renseignements et inscription au 07.62.83.59.70
Adresse : Piscine Vitalium, 84 Avenue de Portsall,
29830, Ploudalmezeau.

Site internet : vitaliumpiscine.com

MAISON FAMILIALE / SAINT-RENAN :

La Maison Familiale de St Renan, 4 route du Mengleuz, organise le **samedi 29 janvier** de 9h à 17 h, une **journée « PORTES OUVERTES »** afin de présenter ses différentes filières de formations par alternance : 50 % du temps en entreprise et 50 % du temps à la Maison Familiale :

Formations initiales par voie scolaire :

- 4^{ème} et 3^{ème} d'orientation avec des stages multi-professionnels,
- CAP(A) « Services Aux Personnes et Vente en Espace Rural » 2 ans : stages dans les secteurs des services à la personne et vente-accueil (produits alimentaires).
- Bac Pro « Services aux Personnes et aux Territoires » 3 ans : stages dans les secteurs des services : santé, social et animation des territoires. **Possibilité par voie d'apprentissage pour les élèves de terminale.**

Formation continue :

CAP Accompagnant éducatif Petite Enfance (ancien CAP Petite Enfance) : 9 mois (de septembre à mai), par voie classique ou **en apprentissage.**

Renseignements et informations au : ☎ 02.98.84.21.58
par mail : mfr.st-renan@mfr.asso.fr – sur notre site : www.mfr-strenan.com

Chauffage électrique : mieux vaut éviter !

En France, environ un tiers des ménages sont équipés de chauffage électrique. Cet engouement s'explique par sa facilité de mise en œuvre pourtant à l'utilisation, l'électricité s'avère être l'énergie la plus chère. Son coût a augmenté de plus de 80 % depuis 2007 et cette augmentation est amenée à se poursuivre.

Il est préférable de s'orienter vers des systèmes de chauffage plus performants (à eau chaude notamment). En hiver, le chauffage électrique peut représenter jusqu'à 40% de la consommation électrique globale lors des débuts de soirée. Ces pics peuvent entraîner des coupures sur le réseau de transport de l'électricité, surtout en Bretagne. Nous pouvons vous aider à choisir le système de chauffage et à étudier les solutions d'isolation les plus adaptées à votre logement.

ADMR DU PAYS D'IROISE

Vous cherchez un emploi qui a du sens ? L'ADMR du Pays d'Iroise recrute des aides à domicile remplaçants pour la période des vacances de Noël (débutants acceptés).

Vos missions : entretien du logement, aide au repas, courses, gardes d'enfants. Temps et secteurs d'intervention adaptés à vos disponibilités et lieu de résidence.

Communes d'intervention : Saint Renan, Lanildut, Porspoder, Landunvez, Brélès, Plourin, Ploudalmézeau, Lampaul-Ploudalmézeau, Saint Pabu, Lampaul Plouarzel, Plouarzel, Ploumoguier, Locmaria Plouzané, Le Conquet, Plougouvelin, Trébabu. Indemnités kilométriques, téléphone professionnel, accompagnement à la prise de poste. Permis B et véhicule indispensables. Comment postuler ? Envoyez votre cv à l'adresse : paysdiroise@29.admr.org

Renseignements : 02 98 32 60 04

ANNONCE

- Puffins Trek EURL (achat-vente-rénovation dériveurs) propose l'enlèvement gratuit et l'achat de vos dériveurs / petites embarcations à voile sur Ploudalmézeau et alentours. Tel : 06.48.15.28.83

APPEL A LA VIGILANCE

A l'approche des épisodes de froid, l'actualité est marquée chaque année par la survenue de situations dramatiques liées aux **intoxications au monoxyde de carbone (CO)**, lourdes de conséquences pour la santé des personnes.

Provocant plusieurs décès par an, ce gaz inodore et invisible est la première cause de mortalité par gaz toxique en France. Sur la période du 1^{er} septembre 2020 au 30 août 2021, 15 signalements d'intoxication accidentelle dans des logements particuliers ont été déclarés dans le département du Finistère impliquant 36 personnes dont 21 ont été transportées vers un service d'urgence.

Le monoxyde de carbone résulte plus particulièrement d'une mauvaise combustion des dispositifs fixes de **production d'eau chaude et de chauffage**, quelle que soit la source d'énergie utilisée (gaz, fuel, pétrole, bois...), associée le plus souvent à une insuffisance de ventilation.

Les appareils mobiles à combustion non raccordés, et notamment **les chauffages d'appoint** utilisés en continu, sont des dispositifs susceptibles de conduire également à des émanations importantes de ce gaz toxique.

Il en est de même de l'utilisation inappropriée, dans des espaces clos lors de travaux ou de circonstances particulières (tempêtes, inondations, coupures d'électricité ...), de matériels équipés d'un moteur thermique, tels que les **groupes électrogènes ou les motopompes**. Ces derniers doivent impérativement être placés à l'extérieur des locaux.

Le maintien d'une **aération permanente** dans les locaux, la vérification des équipements et de leurs conditions d'installation ainsi que l'entretien des conduits d'évacuation des fumées par un professionnel qualifié au moins une fois par an demeurent les principaux gages de sécurité.

En cas de suspicion d'une intoxication au monoxyde de carbone (maux de tête, nausées, vomissements...), les **consignes de bonne conduite** sont les suivantes :

- à aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres ;
- à arrêter les appareils de combustion si possible ;
- à faire évacuer les lieux ;
- à appeler les secours (112, 18 ou 15) ;
- à ne réintégrer les locaux qu'après l'avis d'un professionnel.

RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE DANS LES BASSES-COURS

Arrêté du 16 novembre 2016 qualifiant le niveau de risque épizootique
Arrêté du 16 mars 2016 relatif aux dispositifs associés

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe et en France dans l'avifaune sauvage et dans les élevages, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez impérativement mettre en place les mesures suivantes :

- confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour.
- exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.

Par ailleurs, l'application des mesures suivantes, en tout temps, est rappelée :

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;
- éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse-cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel ;
- ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans précaution particulière
- protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse-cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse-cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.

Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.
POUR EN SAVOIR PLUS : [HITP•J/AGRICULTURE.COUV.FR/INFLUENZA-AVIAIRE-STRATEGIE-DE-GESTION-DUNE-CRISE-SANITAIRE](http://J.AGRICULTURE.COUV.FR/INFLUENZA-AVIAIRE-STRATEGIE-DE-GESTION-DUNE-CRISE-SANITAIRE)

